



Dossier de presse

2 mai 2024



PROPOSITION DE LOI visant à mettre fin aux pratiques d' **ARBITRAGE DE DIVIDENDES**

Contacts presse :

Pour la sénatrice Nathalie GOULET

06 10 66 25 20

Pour la députée Charlotte LEDUC

07 57 18 79 68

Paris, le 2 mai 2024

CONTRE LES FRAUDES AUX DIVIDENDES, pour la justice fiscale et la souveraineté budgétaire du pays.

Aujourd'hui, avec des députés et sénateurs de sensibilités politiques différentes, nous avons présenté une proposition de loi visant à mettre fin aux pratiques d'arbitrage de dividendes.

Cette technique sophistiquée d'évasion fiscale, connue sous le nom de CumCum / CumEx et révélée par le scandale des CumEx Files en 2018, coûte chaque année près de 3 milliards aux caisses de l'État. Alors que le gouvernement annonce de très fortes économies budgétaires, il est impératif de tout mettre en œuvre pour récupérer les milliards de l'évasion fiscale.

Au-delà de la question budgétaire, cette PPL est également un pas vers la justice fiscale. On ne peut demander des efforts à l'ensemble des Françaises et des Français, notamment les plus modestes, et accepter que les actionnaires, eux, échappent aussi facilement à l'impôt. La lutte contre l'évasion fiscale est également un impératif moral car l'absence de justice fiscale mine le consentement à l'impôt et, in fine, les fondements mêmes de notre contrat social.

Le travail réalisé ces dernier mois permet aujourd'hui que cette proposition de loi soit portée de manière transpartisane par des députés de 5 groupes différents et des sénateurs de 8 groupes différents. Une majorité est possible sur ce texte.

Nous demandons donc instamment au gouvernement de s'emparer de cette proposition et de la mettre à l'ordre du jour de l'une des deux chambres. A défaut, nous utiliserons tous les moyens à notre disposition pour faire adopter cette PPL lors d'une niche parlementaire ou d'une semaine transpartisane.

Mettre fin à la fraude aux dividendes est aujourd'hui possible ! C'est même vital pour la souveraineté budgétaire du pays et pour progresser vers une plus grande justice fiscale.

Charlotte LEDUC
Députée LFI-NUPES de Moselle

Nathalie GOULET
Sénatrice UC de l'Orne

Qu'est-ce que l'arbitrage de dividendes ?

L'arbitrage de dividendes est une technique répandue d'optimisation et de fraude fiscale qui profite aux actionnaires possédant des actions en France. Les banques françaises le pratiquent à grande échelle afin de permettre à leurs clients établis hors de France d'éviter la retenue à la source de 30% sur les dividendes par l'administration fiscale. Deux techniques principales existent : Le « CumCum » et le « CumEx ».

En octobre 2018, une enquête réalisée par 19 médias européens, dont Le Monde, révèle l'ampleur des pertes fiscales dues à ces deux pratiques. Après réévaluation en 2021, les journalistes estiment que ces pratiques ont coûté 140 milliards d'euros aux États européens sur 20 ans (2000-2020).

La France est le pays le plus durement touché, avec 33,3 milliards de pertes fiscales sur 20 ans. Le manque à gagner avoisinerait les 3 milliards par an selon les estimations du Monde.

La justice s'est emparée du sujet dès fin 2018 et une enquête est en cours au Parquet National Financier (PNF).

En décembre 2023, le Conseil d'État donne raison à la Fédération bancaire française, qui contestait l'interprétation du fisc sur les impôts à payer lors de prêts-emprunts de produits financiers. Les banques utilisent cette victoire pour clamer leur innocence. Cependant, cette décision ne remet pas en cause la procédure pénale en cours.

Elle montre toutefois qu'il est temps que le législateur agisse pour que l'administration fiscale puisse lutter enfin efficacement contre ces pratiques d'évitement de l'impôt. La présente proposition de loi vise ainsi à donner une base juridique solide au fisc dans son combat contre l'arbitrage de dividendes.

D'où vient cette proposition de loi ?

La présente proposition de loi reprend et renforce le dispositif voté dès 2018 par le Sénat sous forme d'amendement au PLF 2019. Ce dispositif n'avait jamais été mis en place car l'Assemblée Nationale, dominée par la majorité présidentielle de l'époque, l'avait vidé de sa substance. Depuis, la sénatrice Nathalie GOULET redépose chaque année l'amendement dans sa version originale dans la période de débats budgétaires. La députée Charlotte LEDUC a elle aussi redéposé l'amendement original lors des débats sur le PLF 2024 à l'Assemblée Nationale.

Transformer cet amendement en proposition de loi permet de mettre cette idée en débat hors des tensions inhérentes à la période budgétaire. Cela a déjà permis que ce dispositif soit porté de manière transpartisane au Sénat (avec 7 groupes cosignataires) et à l'Assemblée Nationale (avec 5 groupes cosignataires).

Que permet cette proposition de loi ?

La présente proposition de loi vise à compléter les dispositions du PLF 2019 afin de rendre réellement effective la lutte contre les pratiques d'arbitrage de dividendes.

Tout l'intérêt du dispositif proposé est qu'il permet de lutter efficacement contre les schémas de « CumCum » et de « CumEx » sans en passer par de longues et hasardeuses renégociations des conventions fiscales signées par la France.

L'article 1 modifie l'article 119 bis A du Code Général des Impôts qui définit les revenus distribués soumis à la retenue à la source.

Le I- supprime la notion des 90 jours autour de la date de versement des dividendes et précise tous les cas où la retenue à la source doit s'appliquer (le dispositif actuel est trop imprécis en la matière).

Le II- propose un mécanisme qui permet de combattre l'instrumentalisation des conventions fiscales à des fins d'évitement de l'impôt. En effet, la retenue à la source est appliquée automatiquement pour tous les flux financiers partants à l'étranger. Charge ensuite à la personne établie dans un pays ayant une convention fiscale favorable avec la France de prouver qu'elle est bien le bénéficiaire effectif de ce versement afin d'obtenir le remboursement de la retenue à la source. Cette personne ne peut donc plus servir d'intermédiaire pour un tiers résidant dans un pays n'ayant pas de convention fiscale favorable avec la France.

L'article 2 modifie l'article 187 du Code Général des Impôts qui définit les modalités d'application de la retenue à la source.

Le I- soumet les revenus définis à l'article 1 au taux majoré de 75% lorsqu'ils sont distribués dans des pays et territoires non-coopératifs (des paradis fiscaux).

Le II- vise à combattre les montages de « CumEx » en empêchant qu'un remboursement puisse intervenir sans que l'administration fiscale ait pu, au préalable, vérifier qu'une retenue à la source a effectivement eu lieu.

Ce sont donc près de 3 milliards d'euros qui pourraient être récupérés chaque année.

Quel avenir pour cette proposition de loi ?

Le travail transpartisan impulsé par Mmes GOULET et LEDUC permet aujourd'hui que cette proposition de loi soit déposée simultanément à l'Assemblée et au Sénat.

Cette PPL peut donc être mise à l'ordre du jour de l'Assemblée comme du Sénat. Une fois le processus lancé, la navette parlementaire se poursuivra de manière ordinaire.

2 possibilités sont aujourd'hui ouvertes à court terme pour débattre de ce texte en première lecture :

- La niche du groupe « Union Centriste » au Sénat, le 12 juin 2024 ;
- La semaine transpartisane de l'Assemblée nationale, le 17 juin 2024.

Qui sont les parlementaires cosignataires ?



Groupe La France Insoumise - NUPES

Charlotte LEDUC
Députée de Moselle

Mathilde PANOT
Députée du Val-de-Marne
Présidente du groupe LFI-NUPES

Eric COQUEREL
Député de Seine-Saint-Denis
Président de la Commission des Finances

Groupe Écologistes - NUPES

Christine ARRIGHI
Députée de Haute-Garonne

Karim BEN CHEIKH
Député des Français de l'étranger

Eva SAS
Députée de Paris

Groupe Socialistes et apparentés

Boris VALLAUD
Député des Landes
Président du groupe SOC

Christine PIRES-BEAUNE
Députée du Puy-de-Dôme

Philippe BRUN
Député de l'Eure

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Nicolas SANSU
Député du Cher

Karine LEBON
Députée de la Réunion

Jean-Marc TELLIER
Député du Pas-de-Calais

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires

Charles DE COURSON
Député de la Marne



Groupe Union Centriste

Nathalie GOULET
Sénatrice de l'Orne

Bernard DELCROS
Sénateur du Cantal

Michel CANEVET
Sénateur du Finistère

Annick BILLON
Sénatrice de la Vendée

Franck DHERSIN
Sénateur du Nord

Evelyne PERROT
Sénatrice de l'Aube

Edouard COURTIAL
Sénateur de l'Oise

Nadia SOLLOGOUB
Sénatrice de la Nièvre

Claude KERN
Sénateur du Bas-Rhin

Alain DUFFOURG
Sénateur du Gers

Sylvie VERMEILLET
Sénatrice du Jura

Christine HERZOG
Sénatrice de la Moselle

Elisabeth DOINEAU
Sénatrice de la Mayenne

Jean HINGRAY
Sénateur des Vosges

Annick JACQUEMET
Sénatrice du Doubs

Bernard PILLEFER
Sénateur du Loir-et-Cher

Françoise GATEL
Sénatrice de l'Ille-et-Vilaine

Anne-Sophie ROMAGNY
Sénatrice de la Marne

Groupe Union Centriste

Jean-Marie VANLERENBERGHE
Sénateur du Pas-de-Calais

Catherine MORIN-DESAILLY
Sénatrice de la Seine-Maritime

Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain

Patrick KANNER
Sénateur du Nord
Président du groupe SER

Claude RAYNAL
Sénateur de la Haute-Garonne
Président de la Commission des Finances

VINCENT EBLE
Sénateur de Seine-et-Marne

Thierry COZIC
Sénateur de la Sarthe

Eric JEANSANNETAS
Sénateur de la Creuse

Isabelle BRIQUET
Sénatrice de la Haute-Vienne

Florence BLATRIX-CONTAT
Sénatrice de l'Ain

Frédérique ESPAGNAC
Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques

Rémi FERAUD
Sénateur de Paris

Victorin LUREL
Sénateur de la Guadeloupe

Groupe Écologiste - Solidarité et Territoires

Guillaume GONTARD
Sénateur de l'Isère
Président du groupe EST

Grégory BLANC
Sénateur du Maine-et-Loire

Thomas DOSSUS
Sénateur du Rhône

Ghislaine SENÉE
Sénatrice des Yvelines

Guy BENARROCHE
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Ronan DANTEC
Sénateur de la Loire-Atlantique

Jacques FERNIQUE
Sénateur du Bas-Rhin

Antoinette GUHL
Sénatrice de Paris

Yannick JADOT
Sénateur de Paris

Akli MELLOULI
Sénateur du Val-de-Marne

Anne SOUYRIS
Sénatrice de Paris

Mathilde OLLIVIER
Sénatrice des Français de l'étranger

Raymonde PONCET MONGE
Sénatrice du Rhône

Daniel SALMON
Sénateur d'Ille-et-Vilaine

Mélanie VOGEL
Sénatrice des Français de l'étranger

Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Écologiste - Kanaky

Cécile CUKIERMAN
Sénatrice de la Loire
Présidente du groupe CRCE

Ian BROSSAT
Sénateur de Paris

Eric BOCQUET
Sénateur du Nord

Jérémy BACCHI
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Pascal SAVOLDELLI
Sénateur du Val-de-Marne

Michelle GRÉAUME
Sénatrice du Nord

Gérard LAHELLEC
Sénateur des Côtes-d'Armor

Fabien GAY
Sénateur de la Seine-Saint-Denis

Céline BRULIN
Sénatrice de la Seine-Maritime

Evelyne CORBIERE-NAMINZO
Sénatrice de la Réunion

Groupe Les Républicains

Jean-Jacques PANUNZI
Sénateur de la Corse-du-Sud

Laurence MULLER-BRONN
Sénatrice du Bas-Rhin

Frédérique GERBAUD
Sénatrice de l'Indre

Arnaud BAZIN
Sénateur du Val-d'Oise

Alain CHATILLON
Sénateur de la Haute-Garonne

Marc-Philippe DAUBRESSE
Sénateur du Nord

Groupe Les Indépendants - République et Territoires

Jean-Pierre GRAND
Sénateur de l'Hérault

Daniel CHASSEING
Sénateur de la Corrèze

Dany WATTEBLED
Sénateur du Nord

Alain MARC
Sénateur de l'Aveyron

Cédric CHEVALIER
Sénateur de la Marne

Marie-Claude LERMYTTE
Sénatrice du Nord

Groupe Rassemblement Démocratique et Social Européen

Nathalie DELATTRE
Sénatrice de la Gironde

Bernard FIALAIRE
Sénateur du Rhône

Jean-Yves ROUX
Sénateur des Alpes-de-Haute-Provence

Groupe Rassemblement des Démocrates Progressistes et Indépendants

Martin LÉVRIER
Sénateur des Yvelines